



Luc Ayang, président du conseil économique et social (CES) a lancé 26 juin 2023, un avis d'appel d'offres national pour les travaux de construction de la phase 2 de sa résidence officielle.

Cette somme colossale fait froid au dos. « Waouh ! » s'exclame le député Cabral Libii après avoir pris connaissance du document d'appel d'offre devenu virale sur les réseaux sociaux.

C'est quand même curieux, dans un pays où les populations croupissent dans la misère et maquent de tout : eau potable, électricité, soins de santé... L'on se demande réellement à quoi sert le conseil économique et social du Cameroun ? Comment comprendre que le budget pour la construction de la Résidence du président du conseil économique et social soit supérieur au budget annuel de cette institution (1,9 milliards) ?

« Avec les conditions de vie économiques et sociales particulièrement difficiles pour la grande majorité des Camerounais, et pendant que la précarité s'accroît et asphyxie les ménages, l'inamovible Président Ayang Luc, en poste depuis 1984, vient de lancer un marché d'appels d'offres pour la construction de "sa résidence" à Yaoundé. Un bâtiment R+1 pour budget prévisionnel de 2 milliards de F CFA. La FOCACO s'insurge contre ces dépenses somptuaires qui sont rapidement effectuées alors que plusieurs réalisations vitales pour la satisfaction des besoins primaires des populations restent attendues » s'insurge Alphonse Ayissi Abena,

président de la Fondation camerounaise des consommateurs.

Le Conseil Économique et Social avait été créé par l'article 54 de la constitution de 1972. Son fonctionnement a été révisé par les lois du 5 juillet 1986 et du 23 juillet 2001. En avril dernier, le président de la République a pris un décret fixant la répartition par catégorie des membres du CES. Ainsi il se compose de huit (08) catégories socioprofessionnelles. Ayang Luc , 76 ans, est président du CES depuis 1984.